



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-058-2023-06

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2023

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction**

IDF-2023-06-28-00004 - Décision n° 2023-67 du 28 juin 2023<sup>??</sup> portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France en matière d'agréments des entreprises et des bureaux d'études et d'ingénierie (2 pages)

Page 3

IDF-2023-06-28-00003 - Décision n° 2023-68 du 28 juin 2023<sup>??</sup> portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France en matière d'agréments des entreprises et des bureaux d'études et d'ingénierie (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-06-28-00004

Décision n° 2023-67 du 28 juin 2023  
portant subdélégation de signature du Directeur  
régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
d Île-de-France en matière d agréments des  
entreprises et des bureaux d'études et  
d'ingénierie

Décision n° 2023-67 du 28 juin 2023

portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière d'agrément des entreprises et des bureaux d'études et d'ingénierie

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

Vu le code général des impôts ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'économie, des finances et de la relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

## **Décide**

### **Article 1**

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée aux agents du pôle « Économie, Emploi et Solidarités » suivants, pour les actes et décisions mentionnés à l'article 2 de la présente décision:

- Monsieur Marc ROHFRIETSCH ;
- Monsieur Antoine MERCIER ;
- Monsieur Hugo THIERRY ;
- Monsieur Corentin HERVOUËT ;
- Monsieur José FORBAN.

### **Article 2**

Cette subdélégation de signature concerne la délivrance des agréments au titre de l'article 49 septies I quinquies de l'annexe 3 au code général des impôts.

### **Article 3**

La décision n°2022-03 du 11 janvier 2022 est abrogée.

#### **Article 4**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Ile-de-France

Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-06-28-00003

Décision n° 2023-68 du 28 juin 2023  
portant subdélégation de signature du Directeur  
régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
d Île-de-France en matière d agréments des  
entreprises et des bureaux d'études et  
d'ingénierie

Décision n° 2023-68 du 28 juin 2023

portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière d'agrément des entreprises et des bureaux d'études et d'ingénierie

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles R. 421-33 et R. 421-34-1 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 13 décembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

## **Décide**

### **Article 1**

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée aux agents du pôle « Économie, Emploi et Solidarités » suivants, pour les actes et décisions mentionnés à l'article 2 de la présente décision:

- Monsieur Marc ROHFRIETSCH ;
- Monsieur Antoine MERCIER ;
- Monsieur Hugo THIERRY ;
- Monsieur Corentin HERVOUËT ;
- Monsieur José FORBAN.

### **Article 2**

Cette subdélégation de signature concerne la délivrance des avis au titre des articles R. 421-33 et R. 421-34-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

### **Article 3**

La décision n°2022-04 du 11 janvier 2022 est abrogée.

**Article 4**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Ile-de-France

Gaëtan RUDANT